



Changement climatique

le PLUI La démarche Cit'ergie

Présentation

■ LE PLUI de l'Agglo d'Agen

Séquence 1 : Référentiel développement durable du PLUi

Diagnostic climat du PLUI

Les températures/précipitations/orages/synthèse

AGGLOMÉRATION

Séquence 2 : Le PADD : un réseau de trames écologiques, paysagères et

climatiques les « îlots de chaleur»

Séquence 3: Traduction dans les documents d'urbanisme :

OAP - règlement - zonage

La démarche Cit'ergie

Séquence 1 : La labellisation d'Agen

Séquence 2 : Politique en matière de déplacement

Séquence 3 : Le photovoltaïque

1 - L'Agglomération d'Agen

Situation géographique













Agen: 34 100 habitants

Agglo Agen: 31 communes presque 100 000 habitants

1 H de Toulouse – 1H de Bordeaux via A 62

- 1 échangeur autoroutier
- 1 gare TGV
- 1 aéroport





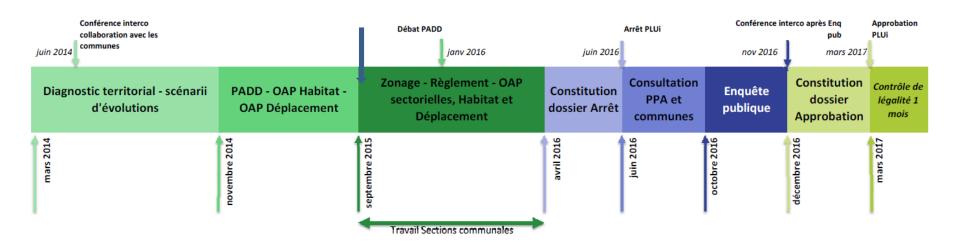




Calendrier global du PLUi...



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



- → Prescrit le 26 septembre 2013.
- → Approuvé le 22 juin 2017

Un PLUi ayant intégré 31 communes

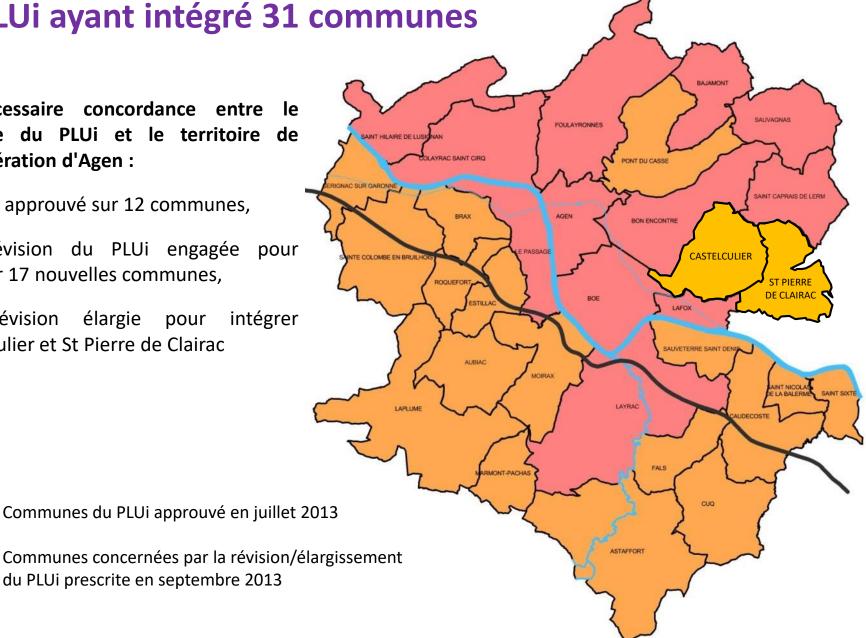
Une nécessaire concordance entre périmètre du PLUi et le territoire de l'Agglomération d'Agen :

un PLUi approuvé sur 12 communes,

■ une révision du PLUi engagée intégrer 17 nouvelles communes,

intégrer une révision élargie pour Castelculier et St Pierre de Clairac

du PLUi prescrite en septembre 2013



Diagnostic climat PLUI

Des ateliers et un accompagnement de l'ACMG

Temperature

270

320



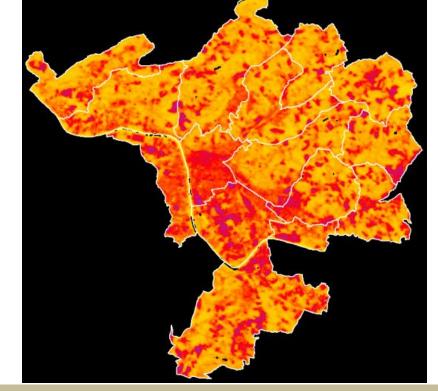
L'objectif de l'atelier en 2015 était de s'assurer que l'ensemble des élus ait un même niveau de connaissance sur les nouvelles thématiques à aborder dans le cadre des PLU Grenelle.

Le CAUE 47 a accompagné la CAA tout au long de l'élaboration du document pour sensibiliser les élus à la prise en compte du développement durable

En particulier, l'ACMG a réalisé un important travail de diagnostic et des ateliers sur le

climat et l'énergie.

Gradients thermiques issus du traitement d'une image satellite 24 mai 2010



Ateliers d'échanges effectués :



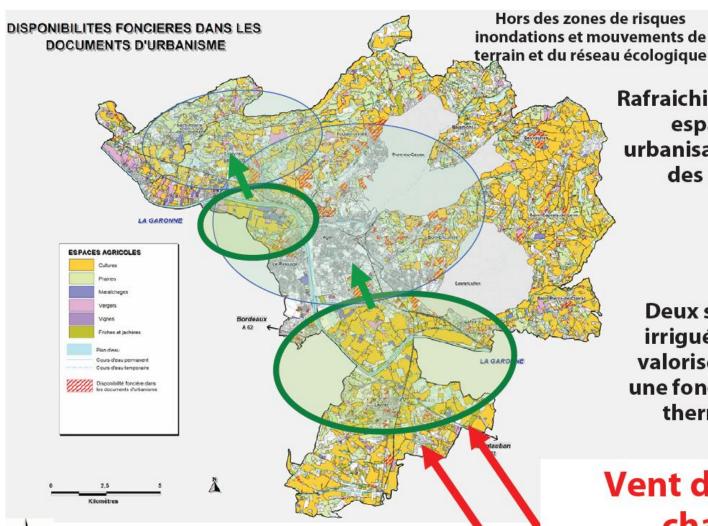
Les Z'Actus du PLUi - 28 avril 2015
Point sur les dernières
réunions d'ateliers d'échanges
de l'Agglo concernant le PLUi

1 avril 2015	Ateliers d'échanges Trames vertes et bleues - 9h30 - Marmont Pachas, salle des fêtes
1 avril 2015	Ateliers d'échanges Sites d'enjeux de paysage⊡et patrimoines - 14h - Laplume, Foyer rural
7 avril 2015	Ateliers d'échanges Habitat et Formes urbaines - 15h30 - Le Passage, centre culturel
14 avril 2015	Ateliers d'échanges Projet économique et équipements structurants - 14h - Bon Encontre, salle du conseil
21 avril 2015	Ateliers d'échanges Fonctions agricoles et climatiques - 14h - Astaffort, salle polyvalente

Des ateliers et un accompagnement de l'ACMG

D'ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE





Rafraichissement naturel des espaces urbains et urbanisables situés au Nord des zones irriguées

1

Deux secteurs agricoles irrigués à préserver et à valoriser en priorité pour une fonction de régulation thermique globale ?

Vent d'Autan chaud

2. L'intégration des fonctions climatiques de l'eau et de l'agriculture

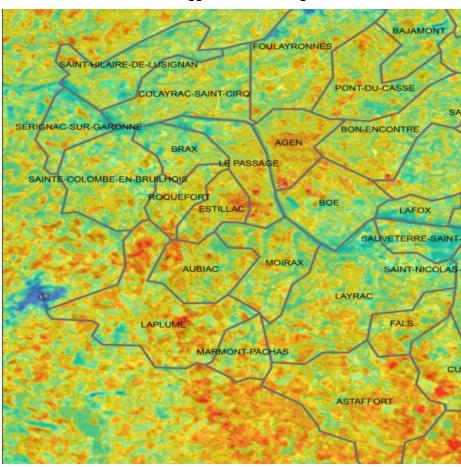
Organiser la gestion de la ressource en eau comme moyen d'adaptation aux changements climatiques:

- favoriser le stockage individuel et local des eaux de toitures,
- utiliser, lorsque la qualité de l'eau le permet, les eaux des nappes alluviales, les eaux usées traitées, les eaux des anciens sites de gravières,
- privilégier l'infiltration naturelle des eaux de pluie vers les nappes,
- sécuriser l'accès à l'eau pour l'agriculture, au travers de retenues et lacs de seconde génération,
- travailler sur des chartes Ville Campagne Industrie pour s'adapter tous ensembles.

Rechercher l'atténuation des îlots de chaleur qui affectent l'agenais tant en ville qu'en campagne :

- développer la végétalisation des espaces urbains (grandes emprises économiques et de parkings, villes et bourgs denses, axes de déplacements, toitures végétalisées),
- préserver et développer les réseaux d'irrigation des champs et vergers,
- Soutenir la recréation de maillages bocagers, jouant un rôle de ralentisseurs des crues et de réduction du ruissellement.

Températures de surface au mois d'Août sur l'Agglomération d'Agen

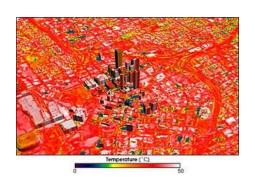


Traduction: Dans le rapport de présentation du PLUi...



Données de 6 stations météorologiques dans le département notamment celle du Passage d'Agen et des éléments récupérés aux archives départementales

Les **îlots de chaleur urbains** sont des élévations localisées des températures, particulièrement des températures maximales diurnes et nocturnes, enregistrées en milieu urbain par rapport aux zones rurales ou forestières voisines ou par rapport aux températures moyennes régionales





Traduction dans le PLUI

Référentiel « Développement Durable » du projet de règlement du Plan Local d'Urbanisme

Végétalisation du territoire

Une dizaine de **prescriptions** ont été relevées dans le projet de règlement du PLU contribuant à la végétalisation du territoire:

- plantation d'1 arbre de haute tige pour 6 places de parking
- Création d'Escaces Boisés Classés (EBC) qui garantisse la conservation ou la création d'espaces boisés
- non constructibilité dans un rayon de 5 m autour des arbres remarquables
- abattage systématique des arbres sur un terrain constructible interdit
- abattage ponctuel d'arbres d'alignement interdit, sauf exceptions

Référentiel « Développement Durable » du projet de règlement du Plan Local d'Urbanisme

Végétalisation du territoire

- Plantation de haies obligatoire en zones péri urbaines
- 15 % de surface d'espaces vert en milieu urbain et 25 % en péri urbain.
- 10% de la surface d'un lotissement (plus de 8 lots) seront consacrés aux espaces vert de pleine terre ou à des aires de jeux
- Plantation ou entretien d'une zone enherbée de 5 mètres de large avec seconde strate arbustive ou arborée, en zone péri urbaines
- Dérogation accordée pour l'aspect des toitures, si végétalisation

Référentiel « Développement Durable » du projet de règlement du Plan Local d'Urbanisme

Gestion des eaux de pluie

- Privilégier l'infiltration sur place ou la création d'ouvrage de rétention
- Débit de fuite maximum autorisé à rejoindre le réseau de collecte d'eau de pluie:
 31/s/ha
- <u>Bonification de 10% d'emprise au sol</u> si **récupération et utilisation de l'eau de pluie**, en zone péri urbaines.

Biodiversité

- Reconstitution d'une végétation et d'une hydrographie naturelle, avec si possible connexion avec les espaces boisées ou zones humides à proximité pour la réhabilitation des carrières en fin d'exploitation
- Assurer la libre circulation de la petite faune par des <u>ouvertures</u> de 15 cm de côté, tous les 5 mètres, dans les clôtures bétonnées ou avec un grillage à maille trop fine (zone 1 AU, urbanisation future)

Référentiel « Développement Durable » du projet de règlement du Plan Local d'Urbanisme

Energie

 Dérogation accordée pour l'aspect des toitures, si pose de panneaux photovoltaïque et/ou pose de pare soleil

Déplacements

- Assurer la continuité des cheminements cyclables avec ceux à proximité
- 1 place de stationnement vélo par logement, si plus de 2 logements
- Emplacements réservés pour des pistes cyclables
- Nombre de place de stationnement pour les véhicules limité à 1 par logement en zone urbaine
 Très Haut Débit
- Pose de fourreaux pour raccordement ultérieur au réseau public



Article 12 sur le stationnement (quelques exemples)

Les stationnements de plus de 6 places non couvertes doivent être plantées selon une proportion de 1 arbre de haute tige pour 6 places. Les arbres pourront être regroupés.

Secteur de modération du stationnement / secteur sans obligation de stationnement en centre ville: principe de mutualisation des places de stationnement

Recommandations complémentaires :

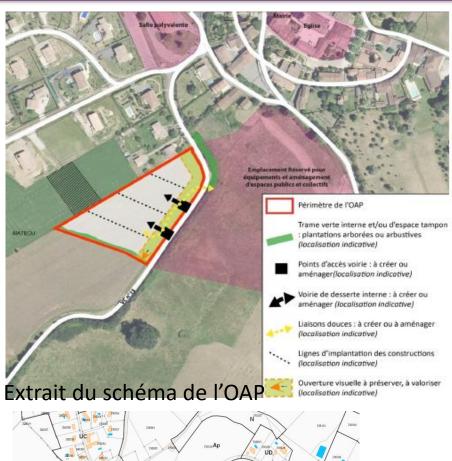
Dans le cadre de l'adaptation du territoire au changement climatique, notamment pour la réduction des ilots de chaleur en ville, et pour contribuer à la réduction des consommations d'eau potable, il est recommandé de mettre en œuvre les préconisations pour "la récupération de l'eau de pluie et l'arrosage des jardins", qui font l'objet d'une fiche en annexe du présent règlement.

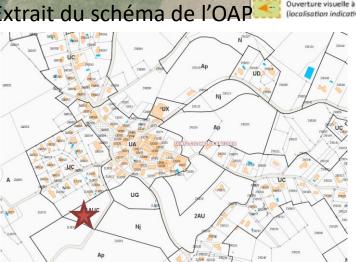
Traduction: dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLUi ...

Enjeux énergétiques et climatiques à prendre en compte dans les OAP: protection contre les rayonnements solaires les plus forts et les risques de surchauffe estivale des espaces collectifs; La prise en compte des vents dominants

On retrouve dans toutes les OAP des orientations paysagères environnementales et énergétiques :

- La réalisation de trame plantée, de frange plantés le long des sites, d'espaces verts inconstructibles (zones tampons vis-à-vis des espaces bâtis limitrophes).
- **❖** La mise en place de solutions douces de régulation et d'épuration des eaux de pluie : noues végétalisées, bassins plantés
- Créer des bassins de retenues pour récupérer les eaux de pluie, favoriser le stockage pour l'arrosage des espaces plantés
- **❖** Installer des systèmes d'éclairage économe en énergie







Maximiser des orientations de l'habitat positionner les constructions le long de lignes d'implantation.



MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME ÉCONOMIQUE DE STOCKAGE

La famille Martin doit installer une capacité de stockage de 4 m³ soit 4 000 litres. Le système de stockage le plus adapté et le plus économique est une cuve aérienne (intérieure ou extérieure), en PVC ou en polyéthylène (à privilégier), équipée d'un robinet permettant de récupérer l'eau avec un acrosoir ou un tuyau d'arrosage. Alli d'évacuer le trop-plein de la cuve en automne, en hiver et au printemps, la famille Martin pourra aussi l'équiper d'un tuyau d'arrosage qui part du haut de la cuve et qui déverse le trop-plein vers le plus grand artire de son jardin, qui jouera alors le rôle de bio-climatiseur en été (voir encadré au recto). En terme de coût, il faut compter entre 1 000 et 1 500€ pour une cuve aérienne en polyéthylène de 4 000 litres. Le famille Martin peut aussi opter pour une solution plus économique en raccordant 4 cuves de 1 000 litres et 20€ pour un leit de raccordement inter-cuves, soit un total de 460€ pour 4 cuves de 1 000 litres raccordées entre elles.

ECONOMISER L'EAU



QUAND ARROSER ?

Au printemps et à l'automne, il est préférable d'arroser le matin. L'évaporation est assez faible et l'eau profite directement à la plante.

En été ou pendant les périodes de Fortes chaleurs, il est conseilé d'arroser le soir. L'eau s'infiltrera plus en profondeur durant la nuit.

ADAPTER SES MÉTHODES CULTURALES

Biner: "Un binage vaut deux arrosages". Le binage casse la croûte qui se forme à la surface du sol et qui empêche l'eau d'y pénêtrer. Une terre bien ameublie permet à l'eau de s'infiltrer en profondeur, tout en limitant ainsi son évaporation.

Pailler: Disposé en quantité suffisante au pied des plantes et/ou des cultures à protèger, le paillage permet de conserver la fraicheur et l'humidité du sol, de lutter contre les mauvaises herbes et d'améliorer le sul pour les paillis organiques (tonte de gazon, etc.).



Cela peut paraître étonnant, et pourtant, un arbre irrigué en conditions optimales équivaut un production d'énergie Proide à cinq dimatiseurs allumés pendant 20 heures !

Ce processus, appelé bio-climatisation, est au cœur des politiques d'aménagement prônant un retour de la nature en ville.

DES RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN...

Edition Terre Vivante

"J'économise l'eau à la maison"

"Le guide de l'habitat sain et naturel"

Guides ADEME

"40 trucs et astuces pour économiser l'eau chez soi"

"Étre éco-citoven à la maison"

"Réduire sa facture d'électricité"

"Garder son logement frais en été"



POUR ARROSER SON JARDIN ET LUTTER CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR URBAINS

Parmi les conséquences du dérèglement climatique, l'augmentation de la fréquence des îlots de chaleur urbains est un phénomène inquiétant pour les habitants des villes. Ces importantes vagues de chaleur, aux conséquences sanitaires non négligeables, sont dues à une forte température de l'air extérieur couplée à un urbanisme spécifique : places bétonnées, parkings asphaltés, immeubles avec façades au sud, absence ou manque d'eau et de végétation dans les espaces publics, etc.

Un des moyens de lutter contre ces îlots de chaleur urbains est la récupération et l'utilisation de l'eau de pluie, permettant de rafraichir l'air extérieur et donc de réduire les besoins énergétiques de climatisation.

Cette action permet également de préserver la ressource en eau, très fortement menacée pendant la période estivale, puisque cette eau de pluie, gratuite, peut servir pour de nombreux usages domestiques, dont l'arrosage du jardin.





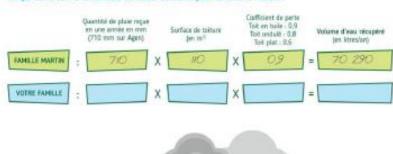


La famille Martin habite une maison de 110 m² au sal et possède un potager de 100 m². Elle habite près d'Agen, dans la compagne, qui il tembe chaque année environ 710 mm de précipitations source Motern russes. Elle souhaite récupérer les eaux de pluie pour arroser son potager, non seulement pour se faire plaisir en managent de bons produits sains à maturité, mais aussi pour refraichir son iardin en été.

CALCUL DU VOLUME D'EAU DE PLUIE RÉCUPÉRABLE

Le volume d'eau de pluie récupérable dépend évidemment du niveau de précipitations, mais aussi de la surface de captage et du type de toiture. La surface de captage correspond à la surface au sol de la maison, quelle que soit l'inclinaison de la toiture, Ensuite, un coefficient de perte est attribué en fonction du type de toiture : 0,9 pour un toit en tuile, 0,8 pour un toit ondulé et 0,6 pour un toit plat. Enfin la hauteur de précipitations dépend des années et des départements français. En moyenne en Lot-et-Garonne, it fault compter environ 800 mm/an pours Mary from the

Ce qui nous donne la formule de calcul sulvante pour la famille Martin :

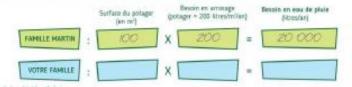


ESTIMATION DES BESOINS EN EAU POUR L'ARROSAGE DU JARDIN

En matière de potager un considère généralement qu'une surface de 50 m² par personne est nécessaire. Pourtant, le type de potager le plus répandu en France s'étend sur 100 m² en moyenne. Bien organisé et bien conduit, il permet de récolter une bonne partie de l'année des légumes frais pour une famille de 4 personnes. Haricots, petits pois, courgette, tomates, salades, blettes et légumes racines comme les carottes, les betteraves, les navets et les radis y occuperont une place de choix, sans oublier les petits fruits comme les fraises ou les framboises.

Un tel potager demande environ 300 heures de travail par an (soit un peu plus d'une heure tous les deux jours). Les bésoins en eau sont de l'ordre de 200 litres/m² par an.

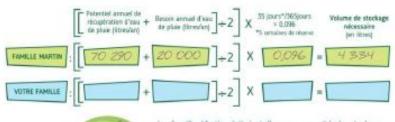
Estimons les besoins en eau pour l'arrosage du potager de la famille Martin :



CAPACITÉ DE STOCKAGE À METTRE EN PLACE

Sulvant les régions, on estime qu'il faut compter une autonomie d'environ 3 à 6 semaines de précipitations pour faire face aux période de sècheresse.

Nous prendrons 5 semaines d'autonomie dans notre calcul.



La famille Martin doit installer une capacité de stockage théorique de 4 334 litres. Elle va donc mettre en place une installation de 4 m² (on arrondit aux 500 litres poor contenir les dépenses). Au plus chaud de l'été, Mr Martin devra peutêtre remplir ses cuves avec l'eau de ville. Sur la base de 5E/m1 d'eau potable, cela coutera 20E par remplissage. Ces dépenses imprévues seront en partie compensées

pur les efforts de la famille Martin pour économiser l'eau tout au long de l'année.

Of series. The sensources pear offer piles local

Le trop-plein est déversé vers le plus grand artire du jardin

Amniage: en automne et au printemas le motin.

Le site patrimonial remarquable d'Agen SPR

Le site patrimonial remarquable

2.2.2 LE PATRIMOINE PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL



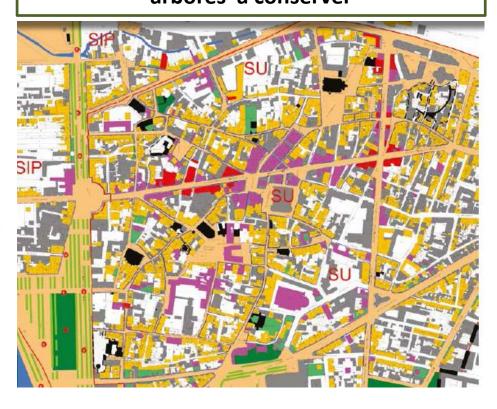


LE SECTEUR NATUREL (SN)

Il regroupe l'ensemble naturel à fort potentiel écologique et paysager. Il comprend : L'ensemble des lignes de crête du coteau de l'Ermitage et du site archéologique de l'oppidum, la ripisylve et les berges de Garonne ainsi que l'emprise du canal et de ses abords.

Ce secteur a pour objectif de conforter la forte image paysagère et naturelle de ce territoire au travers de la protection de cet écrin végétal, de sa biodiversité et du maintien des éléments à forte valeur environnementale.

Jardins remarquables - parcs urbains - mails arborés à conserver



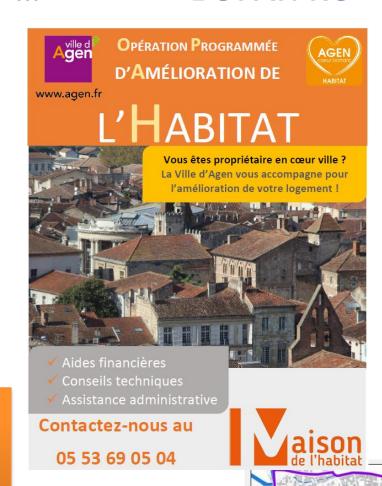
D'autres outils : maison de l'habitat - plateforme de rénovation énergétique

LA MAISON DE L'HABITAT

L'OPAH RU



Un guichet unique d'information en matière d'urbanisme, de rénovation de l'habitat, conseils en énergie, aides financières de l'ANAH et d'accès au logement



LA PLATEFORME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE **L'HABITAT**

UN CONSEILLER AU SERVICE DE VOTRE PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Pour vous accompagner dans votre projet de rénovation ou tout simplement pour vous aider à diminuer vos factures de chauffage, l'Agglomération d'Agen met à votre disposition un conseiller en énergie au sein de la Maison de l'Habitat.

Une offre globale de conseils, gratuits neutres et indépendants pour réussir vos travaux de rénovation thermique.

Ce nouveau dispositif est ouvert à tous et sans conditions de ressources. La mission de cette Plateforme de Rénovation Énergétique de l'Habitat est d'aider et d'accompagner gratuitement les ménages souhaitant réaliser des travaux de rénovation thermique.

Un conseil personnalisé, sur mesure...

Du conseil «simple» sur les solutions techniques, les matériaux, les différents dispositifs d'aides mis en place, renvoie vers les professionnels qualifiés (RGE), le conseiller peut également intervenir chez vous pour un conseil «approfondi» et personnalisé avec une aide à la définition du projet de rénovation énergétique (préconisation et optimisation des travaux, simulation des consommations après travaux).

Le conseiller vous accompagne également à la compréhension des documents réglementaires, au montage des dossiers financiers et administratifs, à la réalisation des travaux (lecture des devis, choix des solutions, suivis des travaux, etc.) et après-travaux (suivi des consommations, sensibilisation à la bonne conduite.

QUELQUES EXEMPLES ET SOLUTIONS:

- on peut facilement économiser jusqu'à 150 € en moyenne sur sa facture d'électricité avec des Eco-gestes (il en existe une centaine)
- baisser la température de 1°C, c'est économiser 7% de consommations de chauffage
- isoler ses combles permet d'économiser jusqu'à 30% sur sa facture de chauffage.

Un conseiller en énergie est à votre disposition si vous souhaitez bénéficier de ses conseils en prenant rendez-vous avec lui auprès de la Maison de l'Habitat située à l'accueil de l'Hôtel de Ville d'Agen.

Tél : 05 53 69 05 04 plateforme.habitat.energie@agglo-agen.fr











Accompagnement gratuit:

Projet de rénovation (isolation chauffage double vitrage ..., conseils sur les factures d'énergie optimiser les travaux études de consommation simulation













Quelques exemples





Le boulevard Carnot





CONSTRUCTION PARKING-GARE

www.agen.fr

300 places supplémentaires

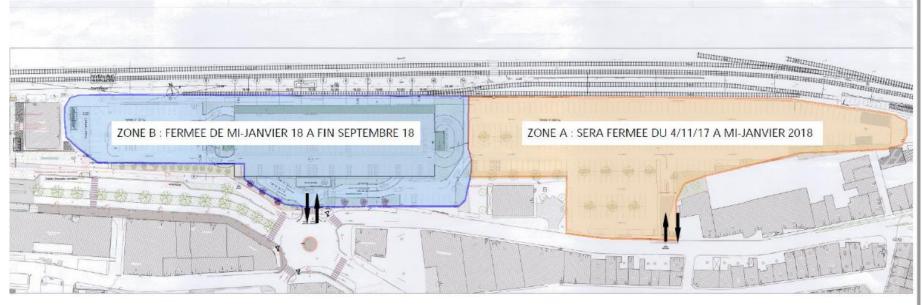
INVESTISSEMENT: 5,5 M€ (Indigo)

CALENDRIER:

Début des travaux : 6 novembre 2017

Livraison: fin septembre 2018







FAÇADE OUEST DU MARCHÉ-PARKING

INVESTISSEMENT : 3,6 M€ (Indigo)

CALENDRIER:

Travaux en 2 phases

- 1ère phase : façades, abords, ascenseurs
- 2ème phase : travaux liés à la zone commerciale + renforcement de la structure, des sous-sols et protection incendie.
- Début des travaux : Mars 2018



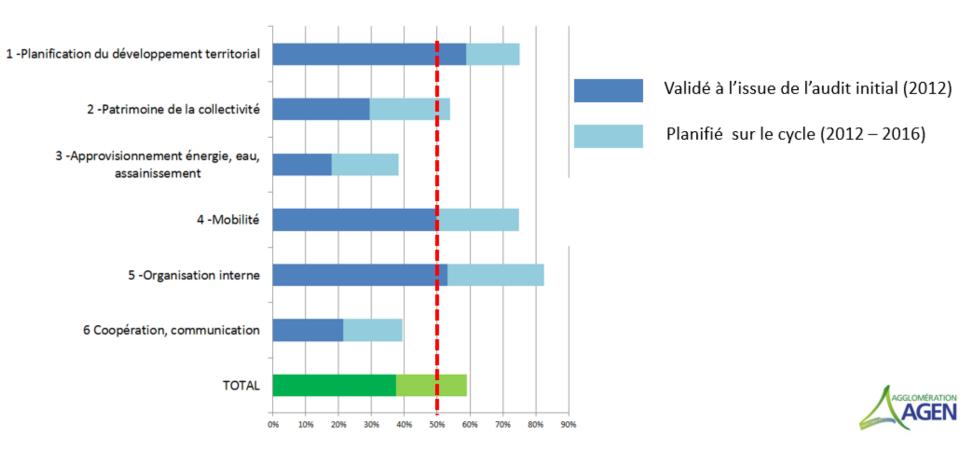
Politique Climat Air Energie: Labellisation Cit'ergie

Mise en réseau de collectivités ayant adopté la même démarche: partage des <u>retours</u> <u>d'expériences</u>, et <u>émulation</u> entre les territoires



La méthode Cit'ergie consiste à utiliser **un référentiel** pour élaborer un programme d'actions exhaustif visant à atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES.

Les actions sont organisées en 6 thématiques:



L'avancement du programme d'action est exprimé en potentiel réalisé et programmé

En termes simples, ce programme engage l'agglomération à:

- maîtriser l'aménagement de son territoire (urbanisme) pour limiter les impacts sur le changement climatique (formes urbaines, végétalisation et gestion de l'eau pour réduire les îlots de chaleur)
- bien connaître son **patrimoine** bâti et ses réseaux d'adduction d'eau potable et d'eaux usées, et de les rendre **économes en énergie**
- développer la production et la consommation d'énergies renouvelables (réseau de chaleur, valorisation énergétique des déchets, hydroélectricité,...)
- contribuer au développement de solutions alternatives à l'utilisation de la voiture pour les déplacements (transports en commun, réseau maillé d'itinéraires cyclables, co voiturage,...)
- gagner l'adhésion:
 - des élus, pour <u>l'impulsion</u>
 - des services, pour la <u>réalisation</u>
 - des financiers, pour <u>les moyens</u>

En termes simples, ce programme engage l'agglomération à:

- développer des partenariats avec l'ensemble des acteurs du territoire (entreprises, organismes, associations,...) pour multiplier et accompagner les initiatives
- faire preuve de pédagogie pour expliquer au grand public les enjeux, et leur donner les moyens d'agir dans leur quotidien (communication)



Le 21 novembre 2018, l'Agglomération d'Agen a reçu le label Cit'ergie pour les résultats démontrables et exemplaires de sa politique Climat Air Energie

Mise en place d'une aide de 200 € pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique

Une aide de 200 € pour un vélo électrique

Ça vous branche?

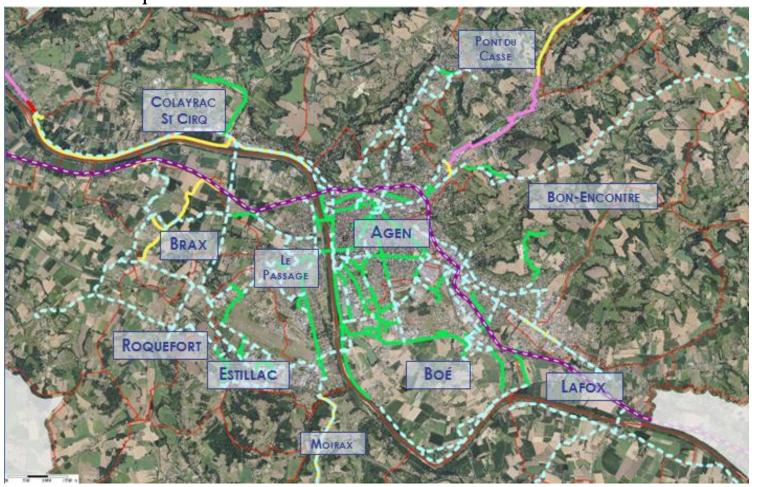


CONDITIONS

- RÉSIDER dans une commune de l'Agglomération
- PAS DE CONDITIONS de revenus
- -• DANS LA LIMITE de 400 vélos d'ici février 2020 (le cachet de la poste faisant foi)
- -e PARTICIPATION à hauteur de 35% sur le montant TTC dans la limitede 200€ par vélo
- → LIMITÉ à 2 vélos par foyer
- POSSIBILITÉ de se faire financer l'acquisition de kit pour transformer un vélo classique en vélo à assistance électrique monté par un professionnel

Elaboration d'un schéma directeur Vélo

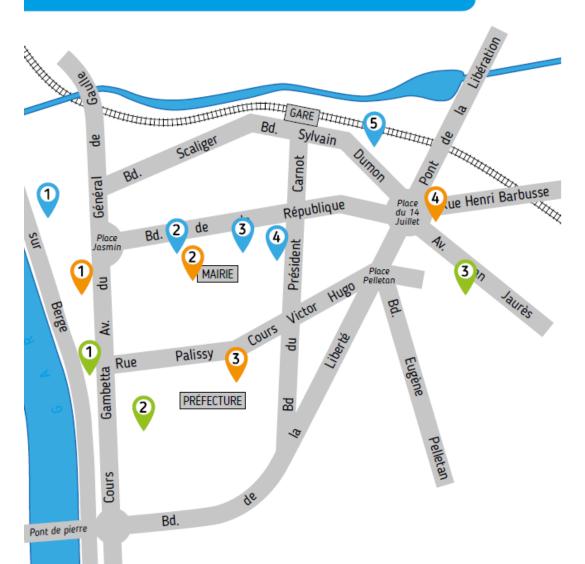
L'Agglomération d'Agen a élaboré un schéma vélo dont l'objectif est de mettre en place une action coordonnée avec ses communes membres pour mailler l'ensemble des projets de construction de cheminements cyclables sur son territoire, et favoriser les modes de déplacements doux au quotidien.



Le projet a été voté à l'unanimité et fait l'objet d'une inscription budgétaire d'une première tranche à hauteur de 1,2 millions d'euros sur 4 ans (délibération et le document de présentation sont joints au dossier). Ce sont à terme plus de 220 km d'itinéraires cyclables pour un investissement global de 4 millions HT.

Une politique de stationnement renforcée

UNE OFFRE DE STATIONNEMENT RENFORCÉE



+ de 5 400 PLACES DE STATIONNEMENT SUR LE CENTRE-VILLE D'AGEN

1876 PLACES PAYANTES EN VOIRIE

principaux parkings payants sur voirie de la ville :

- 160 places Péristyle du Gravier et contre-allée de l'avenue Charles de Gaulle
- 56 places Place Dr Esquirol (Mairie Musée Théâtre)
- 58 places Esplanade préfecture
- 4 132 places Place du 14 Juillet

1950 PLACES GRATUITES EN VOIRIE

principaux parkings gratuits sur voirie de la ville :

- 233 places Gravier côté cours Gambetta
- 70 places Cité administrative
- 79 places Église du Sacré Cœur

1 650 PLACES PAYANTES DANS LES PARKINGS DE LA VILLE (ET 1 912 EN 2019)

- 98 places Parking Duvergé
- 240 places Parking Reine Garonne
- 561 places Parking Marché-couvert
- 214 places Parking Carnot-Lafayette
- 544 places parking Gare

En 2019 création d'un autre parking à la Gare (316 places supplémentaires)

DURÉES APPROXIMATIVES DES CHEMINEMENTS PIÉTONS VERS LE BD DE LA RÉPUBLIQUE

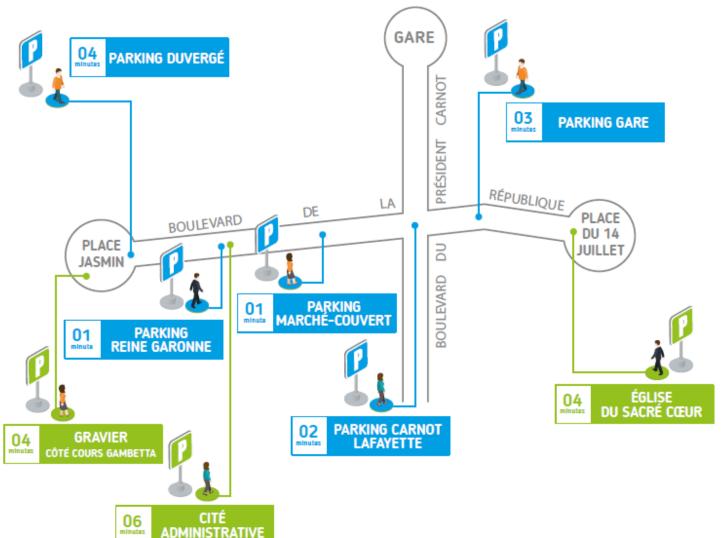
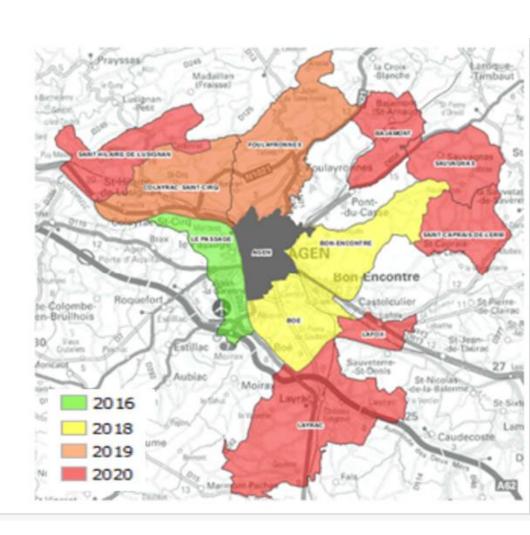


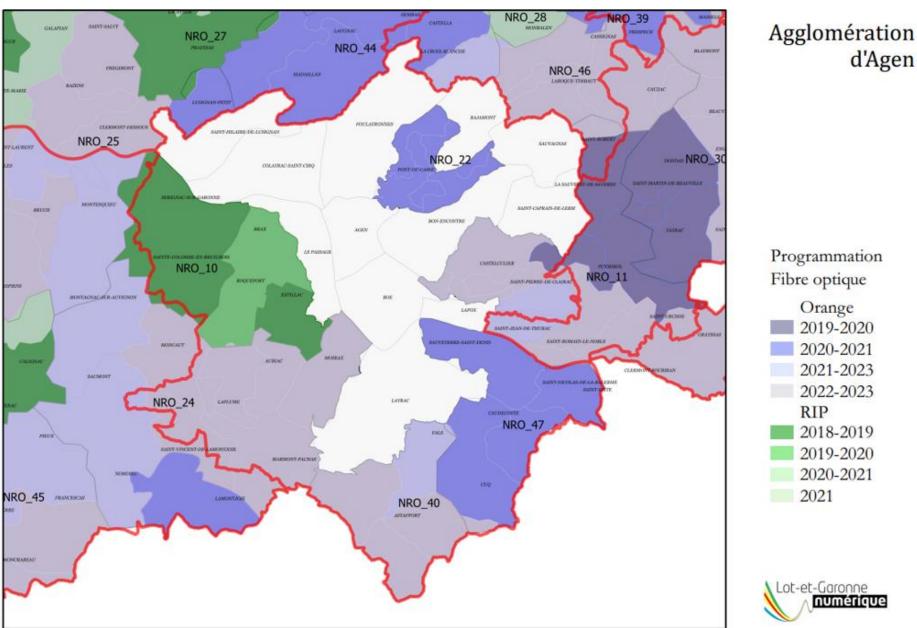
Schéma de déploiement de la fibre optique

Commune	Locaux
AGEN	23 718
Le Passage	5 411
Bon-Encontre	3 266
Boé	3 213
Foulayronnes	2 492
Layrac	1 861
Colayrac-Saint-Cirq	1 396
Saint-Hilaire-de-Lusignan	605
Lafox	543
Bajamont	432
Saint-Caprais-de-Lerm	263
Sauvagnas	212

Soit 43 412 locaux fibrés sur les 12 communes



Calendrier de déploiements en zone AMEL



d'Agen

Développement du photovoltaïque

